

n° 230 du service des prisons, je le suppose—a entraîné des mesures disciplinaires contre 30 détenus à la suite de l'émeute à laquelle le ministre a fait allusion?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je n'ai jamais évité de répondre à la question. Ce que j'ai dit est rapporté à la page 6039 des Débats de la Chambre, et je cite:

Monsieur le président, il n'y a pas de doute qu'immédiatement après les troubles de Kingston, nous ayons pu manquer de locaux pour certains détenus, et que nous ayons dû utiliser tous les autres locaux disponibles. Cela n'a pas été notre choix mais celui des détenus. Jusqu'ici, aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre les détenus et, récemment, étant donné qu'on prévoyait de nouveaux troubles...

Et alors, je n'ai pas pu poursuivre mes remarques.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il me semble que nous amorçons un débat sur ce qui a été dit et sur ce qui ne l'a pas été.

M. Woolliams: Il devrait donner sa démission.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce n'est ni le moment ni l'occasion d'un tel débat. La parole est au député de Témiscamingue. Je vais revenir au député de Skeena dans un instant.

* * *

L'INDUSTRIE

DISCUSSIONS ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC AU SUJET DE L'ACHAT D'AVIONS CL-215 DE CANADAIR

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné la situation assez difficile qui prévaut à la *Canadair Limited* de Montréal, qui a procédé à la mise à pied de 5,000 ouvriers, est-ce que le gouvernement ou le ministère a été pressenti par les autorités du Québec, relativement à l'achat d'avions CL-215 pour aider à combattre les feux de forêt, puisque la construction ou une commande de dix avions permettrait l'embauchage de 1,500 hommes pendant un an et demi? Est-ce que le ministre a été pressenti par le gouvernement provincial à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la situation est un peu différente de ce que le député raconte. Le gouvernement de la province de Québec a déjà acheté 15 de ces avions et, semble-t-il, il en aurait trop pour ses propres besoins. Ce qui nous a été demandé par le Québec, c'est de ne pas mettre le surplus de ces avions CL-215 sur le marché présentement, de façon à ne pas nuire aux possibilités de production de la compagnie.

Canadair a cependant demandé au gouvernement fédéral de financer la production d'un certain nombre d'avions supplémentaires, et cela est présentement à l'étude.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Skeena désire poser une question supplémentaire relative à la question antérieure.

LES PÉNITENCIERS

LES COMMUNICATIONS ENTRE LES DÉTENUS ET LES PARLEMENTAIRES

M. Frank Howard (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Le ministre et le commissaire Faguy ont déclaré au comité de la justice et des questions juridiques que les détenus auraient le droit de communiquer directement et confidentiellement avec le commissaire, les députés et, bien sûr, le ministre. Le ministre nous dirait-il si la situation a changé ou si tous les détenus ont encore ce droit?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, je crois que lorsque le Commissaire a fait cette déclaration, c'était en rapport avec les communications écrites entre un détenu et un député, ou vice versa. Nous avons modifié la politique de façon que les détenus puissent désormais adresser aux députés des lettres cachetées, ce qui leur permettrait d'échapper au contrôle des autorités pénitentiaires.

Cette mesure était d'ailleurs destinée à répondre au vœu de plusieurs députés. Par ailleurs, la pratique n'a pas changé, pour les députés, de pouvoir visiter les institutions pénitentiaires et s'entretenir avec les détenus. La seule réserve, c'est que, à cause de circonstances exceptionnelles, les pénitenciers de l'Ontario ne pourront être visités, pour les différentes raisons que j'ai déjà énumérées, jusqu'à ce que la situation redevienne normale.

[Traduction]

M. Howard (Skeena): Le solliciteur général voudrait-il vérifier l'allégation suivante: le vendredi 21 mai, on aurait avisé certains détenus du pénitencier de Collins Bay qu'ils pouvaient entretenir une telle correspondance confidentielle, que le ministre s'était engagé à autoriser, et mardi de cette semaine, le 25 mai, les lettres auraient été retournées ouvertes par l'administration, qui aurait informé les prisonniers d'un changement de politique?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je vais sûrement faire enquête à ce sujet. Il se peut fort bien que les instructions ne soient pas encore parvenues aux directeurs des pénitenciers et que le Commissaire n'ait pas eu l'occasion de donner des directives. Toutefois, je vais sûrement voir à corriger la situation.

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX RÉCLAMATIONS

[Traduction]

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Une question supplémentaire pour le solliciteur général, monsieur l'Orateur. Étant donné les récentes émeutes aux pénitenciers de Kingston et de Millhaven, ainsi que le malaise et l'incertitude qui règnent dans d'autres pénitenciers et prisons de tout le Canada, le ministre songerait-il à nommer un protecteur du citoyen (ombudsman) qui étudierait les réactions des prisonniers, non seulement aux